

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAÎSSANT LE MARDI

### ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

### INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

### SOMMAIRE.

#### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine nommant trois Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics.  
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration étrangère.  
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué de la Principauté au Congrès international de Pathologie comparée.  
Arrêté ministériel fixant l'organisation du Service Médical et du Service Pharmaceutique d'Été.  
Arrêté ministériel portant notification des offres du Domaine pour les immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue Grimaldi (Voir Etat page 3).  
Arrêté ministériel autorisant une Association Sportive.  
Arrêté ministériel portant notification des offres du Domaine pour les immeubles nécessaires aux travaux de la rue Caroline (Voir Etat page 4).

#### EXTÉRIEUR :

Remerciements du Gouvernement Français pour les sentiments de condoléances exprimés à l'occasion de la perte du Vendémiaire par le Conseil National.  
Visite de condoléances à M. le Consul Général de France à l'occasion des accidents survenus sur le Jules-Michelet.

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis de M. le Président de la Commission Intercommunale au sujet des monuments funéraires.

#### ECHOS ET NOUVELLES :

Sortie de la Maîtrise de la Cathédrale et du Patronage Saint-Charles.  
Distribution des Prix aux Membres de la Société la Carabine.  
Cross Country organisé par l'Association Sportive du Lycée de Monaco.  
Clôture du Concours International de Tir organisé par le Comité de la Saint-Roman.  
Mouvement du Port de Monaco.

### PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 juin 1912, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Commandeur :** M. le Major Lothar Buderus von Carlshausen, chambellan de S. A. S. le Duc Guillaume d'Urach;

**Officier :** M. le Major Baron Guillaume von Gültlingen, chambellan de S. M. le Roi de Wurtemberg.

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 juin 1912, sont nommés pour un an membres du Comité Consultatif des Travaux Publics :

MM. Raymond Chauvet, ingénieur des Travaux du Port;

Alexandre Taffe, électricien;

Jean Vatrican, entrepreneur de travaux;

en remplacement de MM. Eugène Marquet, Batard-Razelière et Victor Isouard dont le mandat est expiré.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 juin 1912, M. Raymond Chauvet, ingénieur

au Service des Travaux du Port, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 juin 1912, M. le Docteur Paul Portier, professeur à l'Institut Océanographique de Paris, est nommé Délégué de S. A. S. le Prince au Premier Congrès international de Pathologie comparée qui se tiendra à Paris du 17 au 23 octobre 1912.

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu l'article 2 de l'Ordonnance du 29 mai 1894;

#### Arrêtons :

**ARTICLE PREMIER.** — Le territoire de la Principauté, au point de vue de l'organisation du Service Médical et du Service Pharmaceutique d'Été, est divisé en deux circonscriptions correspondant, la première, au territoire des communes de Monaco-Ville et de la Condamine réunies, la seconde, au territoire de la commune de Monte Carlo.

**ART. 2.** — MM. les Médecins dont les noms suivent sont désignés pour assurer le Service Médical payant dans la Principauté pendant les mois d'Été 1912 :

#### Première Circonscription.

Juillet..... Docteur MAURIN;  
Août..... Docteur BOSIO;  
Septembre..... Docteur CASSINI.

#### Deuxième Circonscription.

Juillet..... Docteurs MEYNET et GUARINI;  
Août..... Docteurs PORRO et KREBBER;  
Septembre. ( Docteur GASQUET  
( et Doctoresse PRZEDNIEWICZ.

**ART. 3.** — En cas d'absence justifiée de l'un des médecins ci-dessus désignés pour la 2<sup>e</sup> circonscription, il sera fait appel, pour assurer le service, à MM. les Médecins dont les noms suivent :

Juillet..... Docteur CORNIGLION;  
Août..... Docteur ROSENEAU;  
Septembre... Docteur PRYCE-MITCHELL.

**ART. 4.** — Tout Médecin chargé d'assurer le Service Médical sera tenu de faire constater sa présence, en se rendant au Secrétariat du Ministère d'État le premier et le dernier jour du mois pendant lequel il doit résider dans la Principauté.

**ART. 6.** — Les Pharmacies dont les noms sui-

vent resteront ouvertes le Dimanche pendant la saison d'Été 1912;

Dimanches.	1 <sup>re</sup> Circonscription.	2 <sup>e</sup> Circonscription.
7 Juillet.....	MARSAN	CRUZEL-DELAY
14 Juillet.....	GLIMMANN	CURTIL
21 Juillet.....	JOUARD	STAHL
28 Juillet.....	MARSAN	CRUZEL-DELAY
4 Août.....	GLIMMANN	CURTIL
11 Août.....	JOUARD	STAHL
18 Août.....	MARSAN	CRUZEL-DELAY
25 Août.....	GLIMMANN	CURTIL
1 Septembre..	JOUARD	STAHL
8 Septembre..	MARSAN	CRUZEL-DELAY
15 Septembre.	GLIMMANN	CURTIL
22 Septembre.	JOUARD	STAHL
29 Septembre.	MARSAN	CRUZEL-DELAY

**ART. 6.** — Le présent Arrêté sera affiché d'une manière permanente : 1<sup>o</sup> dans tous les Commissariats et Postes de Police, ainsi que dans les Casernes des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers; 2<sup>o</sup> dans toutes les Pharmacies de la Principauté.

De plus, chaque Dimanche, l'indication des pharmacies restant ouvertes sera portée à la connaissance du public par un écriteau placé à la porte des autres pharmacies.

**ART. 7.** — M. le Directeur du Service d'Hygiène publique est chargé d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le treize juin mil neuf cent douze.

Le Ministre d'État :  
E. FLACH.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1912;  
Vu les Ordonnances Souveraines des 18 août et 6 novembre 1911, déclarant d'utilité publique les travaux prévus au projet du 7 juin 1911 pour l'élargissement de la rue Grimaldi et prononçant l'expropriation des immeubles nécessaires à l'exécution du dit projet;

Attendu que, d'après l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, l'Administration est tenue de notifier aux propriétaires et à tous autres intéressés qui ont été désignés ou sont intervenus dans le délai fixé par l'article 2 les sommes qu'elle offre pour indemnités;

#### Arrêtons ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** — Les sommes à offrir pour indemnités aux propriétaires ou dans le règlement des indemnités dues pour les immeubles situés dans la commune de La Condamine et nécessaires à l'exécution du projet sont et demeurent fixées à l'état ci-joint.

**ART. 2.** — Les indemnités énoncées dans le

dit état seront offertes aux ayants droit conformément à l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911. Ces offres seront en outre publiées dans la commune de La Condamine, affichées à la porte de la Mairie et insérées au Journal officiel.

ART. 3. — M. le Maire de La Condamine certifiera que les publications et affiches prescrites par l'article précédent ont eu lieu conformément à la loi.

Monaco, le 18 juin 1912.

*Le Ministre d'État,*  
E. FLACH.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu l'article 274 du Code pénal ;  
Vu le projet de statuts transmis pour approbation le 1<sup>er</sup> février 1912 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'Association sportive du Lycée de Monaco est autorisée.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-cinq juin mil neuf cent douze.

*Pr le Ministre d'État :*  
*Le Conseiller de Gouvernement,*  
H. LAGOUËLLE.

Nous, Ministre d'État de la Principauté ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 ;  
Vu les Ordonnances Souveraines des 10 avril 1912 et 10 juin 1912, déclarant d'utilité publique les travaux prévus au projet du 26 décembre 1911 pour l'élargissement de la rue Caroline, la démolition des hôtels Monégasque et de la Marine et l'élargissement de l'escalier reliant la rue Caroline à la rue de Millo ;

Attendu que, d'après l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, l'Administration est tenue de notifier aux propriétaires et à tous autres intéressés qui ont été désignés ou sont intervenus dans le délai fixé par l'article 2 les sommes qu'elle offre pour indemnités.

Arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les sommes à offrir pour indemnités aux propriétaires ou dans le règlement des indemnités dues pour les immeubles situés dans la commune de la Condamine et nécessaires à l'exécution du projet sont et demeurent fixées à l'état ci-joint ;

ART. 2. — Les indemnités énoncées dans le dit état seront offertes aux ayants droit conformément à l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911. Ces offres seront en outre publiées dans la commune de la Condamine, affichées à la porte de la Mairie et insérées au Journal officiel ;

ART. 3. — M. le Maire de la Condamine certifiera que les publications et affiches prescrites par l'article précédent ont eu lieu conformément à la Loi.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-sept juin mil neuf cent douze.

*Pour le Ministre d'État,*  
*par interim,*  
*Le Conseiller de Gouvernement,*  
F. DUBUISSON.

## EXTÉRIEUR

M. le Président du Conseil National a reçu de M. le Consul Général de France la lettre ci-dessous, faisant suite à celle du 14 courant, publiée dans le précédent numéro du *Journal de Monaco* :

Monaco, le 22 juin 1912.

Monsieur le Président du Conseil National,

Par ma lettre en date du 14 de ce mois, je vous remerciais des condoléances que vous aviez bien voulu m'exprimer au nom du Conseil National et en votre nom personnel, à l'occasion de la perte du *Vendémiaire* et j'ajoutais que je m'empressais de les communiquer à mon Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, vient de me charger de vous faire parvenir l'expression des plus sincères remerciements du Gouvernement de la République qui a été très sensible à ce témoignage de sympathie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

*Le Consul Général ;*  
Signé : VIANÈS.

M. Dubuissou, conseiller de Gouvernement remplissant l'interim de Ministre d'État, s'est rendu chez M. Vianès, consul général de France, pour porter les condoléances du Gouvernement Monégasque au sujet des accidents survenus au cours des exercices de tir du *Jules-Michelet*.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### AVIS

Le Maire, président de la Commission intercommunale, a l'honneur de rappeler aux familles qui voudront placer une pierre sépulcrale, élever des monuments funéraires ou apposer des inscriptions dans l'intérieur du cimetière, qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Maire.

A cet effet, une demande sur papier timbré devra être adressée à la Mairie par les intéressés qui devront y joindre un plan coté des ouvrages à exécuter.

L'autorisation qui interviendra n'aura trait qu'aux travaux de montage, de polissage ou d'inscription, sans qu'elle puisse s'étendre aux travaux d'ébauchage, de taille, de sculpture et de préparation devant être exécutés dans les ateliers ou sur les chantiers privés.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Sa Grandeur M<sup>gr</sup> l'Évêque avait bien voulu prendre part, dimanche dernier, à la sortie de la Maîtrise de la Cathédrale et du Patronage Saint-Charles qui se sont rendus à Antibes et Juan-les-Pins.

La Maîtrise a fait entendre, à l'église d'Antibes, la messe de Rheinberger et, au kiosque des concerts, plusieurs morceaux qui ont fait valoir les belles voix, l'excellente discipline et la culture musicale des jeunes chanteurs que dirige avec un inlassable dévouement l'éminent maître de chapelle, M. le Chanoine Perruchot.

La jeune Société La Carabine de Monaco a inauguré dimanche matin, officiellement, son stand, en présence des représentants du Gouvernement et des notabilités de la Principauté.

A cette occasion, elle a procédé à la distribution des prix de son premier concours réservé aux jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans.

A 11 heures, les invités officiels sont reçus, à la porte d'entrée de l'enceinte réservée de la salle de bal du Comité des fêtes de la Saint-Roman, par M. Imbert Barthélemy, le dévoué président de la Carabine ; M. Gotteland, vice-président, entourés des membres du bureau.

Leur entrée est saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*, jouée par l'orchestre des bals de la Saint-Roman, sous la direction de M. L. Seneca.

Autour des tables dressées dans la délicieuse salle verte de la promenade Sainte-Barbe viennent s'asseoir les jeunes concurrents et divers invités conviés par la Société à un vermouth d'honneur.

M. Charles de Castro, conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, représentant le Gouvernement, prend place à la table d'honneur, ayant à sa droite M. Imbert, président de la Société, et, à sa gauche, M. Reymond, président de la Commission Intercommunale.

Des toasts chaleureusement applaudis ont été prononcés par M. Imbert, M. de Castro et M. Reymond.

M. Gotteland, vice-président, plus spécialement chargé de l'instruction des pupilles, donne ensuite lecture du palmarès et l'on procède immédiatement à la distribution des prix, consistant en très jolis objets d'utilité, breloques et médailles.

Voici les résultats :

Finale, 1<sup>re</sup> série. — 1<sup>er</sup>, Censio André, 45 points ; 2<sup>e</sup>, Kroenlein Gabriel, 45 ; 3<sup>e</sup>, Bienvenu Maurice, 43 ; 4<sup>es</sup> ex-æquo, Roux Marcel, Roubaud Henri, 42 ; 6<sup>e</sup>, Lassale Marcel, 40 ; 7<sup>e</sup>, Raimbert Louis, 37 ; 8<sup>es</sup> ex-æquo, Chibaut Ed., Bosan Félix, Novella Aristide, 35.

Finale, 2<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup>, Camoin Florent, 41 points ; 2<sup>e</sup>, Quillichini Ernest, 37 ; 3<sup>e</sup>, Olivier Adolphe, 37 ; 4<sup>e</sup>, Gasparotti François, 36 ; 5<sup>e</sup>, Deverini Edouard, 33 ; 6<sup>e</sup>, Manigley Louis, 25 ; 7<sup>e</sup>, Renaud Gaston, 24 ; 8<sup>es</sup> ex-æquo, Médecin Charles, Perrin, 20.

Finale, 3<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup>, Bullot Maurice, 41 points ; 2<sup>e</sup>, Cuinet Julien, 38 ; 3<sup>e</sup>, Aviron Paul, 35 ; 4<sup>es</sup> ex-æquo, Marcantetti Antoine, Xhrouet Roger, 33 ; 6<sup>e</sup>, Barli Joseph, 30 ; 7<sup>e</sup>, Sangiorgio Jules, 13.

Dimanche matin a eu lieu l'épreuve du Cross-country intersociétaires, organisé par l'Association sportive du Lycée de Monaco.

Cette épreuve avait pour but la conquête du Challenge fondé par M. Albert de Millo. Elle s'est déroulée d'une façon parfaite et une foule nombreuse assista aux diverses péripéties de la course qui comportait deux tours du Rocher de Monaco, et qui fut très vivement disputée.

M. Gottland, professeur au Lycée de Monaco, dirigea l'organisation de cette petite réunion.

M. A. Noghès, secrétaire du Lycée de Monaco, faisait fonction de starter, tandis que les arrivées étaient jugées par M. Jouffret, professeur au Lycée de Nice. Parmi les commissaires, nous avons remarqué : MM. Polack, professeur de 5<sup>e</sup> au Lycée de Monaco et Prat, professeur de gymnastique.

Les prix ont été accordés dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup>, De Angelis, classe de 3<sup>e</sup> (Lycée de Monaco) ; 2<sup>e</sup>, Tordo, 2<sup>e</sup> (Lycée de Nice) ; 3<sup>e</sup>, Barthélemy, 5<sup>e</sup> (Lycée de Nice) ; 4<sup>e</sup>, Dominichetti, 3<sup>e</sup> (Lycée de Monaco) ; 5<sup>e</sup>, Verrando, 2<sup>e</sup> (Lycée de Monaco).

La coupe offerte par M. le Directeur du Lycée de Monaco revient à l'équipe de cet établissement.

Le classement pour le Challenge de Millo s'établit ainsi :

Lycée de Monaco... 1+4+5 = 10 points  
Lycée de Nice... 2+3+6 = 11 —  
Collège de Menton. 7+8+9 = 24 —

Le Challenge est donc, pour cette année, la propriété du Lycée de Monaco qui emporte par un point sur le Lycée de Nice.

C'est dimanche soir qu'a eu lieu la clôture du grand concours international de tir à la carabine et au pistolet Flobert 6<sup>mm</sup>, organisé par le Comité de la Saint-Roman, les dimanches 16 et 23 courants, sur la promenade Sainte-Barbe.

Voici les résultats :

*Concours individuel :*

I. — Séries illimitées ; 3 cartons additionnés ; maximum : 63 points.

1<sup>er</sup> prix, 125 francs en espèces : M. Mignon, 63-63.  
2<sup>e</sup> prix, 80 francs en espèces : M. Passini, 63-61.  
3<sup>e</sup> prix, 50 francs en espèces : M. Roux, 63-60.  
4<sup>e</sup> prix, pendulette mystérieuse « Arlette » : M. Capisano, 61.

# ÉLARGISSEMENT DE LA RUE GRIMALDI

## ÉTAT des sommes à offrir pour indemnité aux ayants droit

(Exécution de l'article 10 de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911)

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURE des Propriétaires	NUMÉROS du Plan Cadastral	QUARTIERS ou Lieux dits	NATURE des Propriétés	CONTENANCE à acquérir	PRIX DU MÈTRE du terrain non bâti	SOMMES résultant du prix ci-contre appliqué aux contenances de la colonne n° 5	CAUSES donnant lieu à une augmentation de la valeur du terrain	VALEUR des augmentations ci-contre	SOMME offerte par parcelle au Propriétaire	SOMME TOTALE offerte au Propriétaire pour toute parcelle			
	Section   Numéros			Mètres									
1. M. Casati Marie-Joseph-François, homme de lettres. M. Casati Pierre-Marie-Joseph, propriétaire, 1, rue Fochier, Lyon.	B 329 p.	La Condamine	Terre-Plein	42 »	50 »	2.100	.....	.....	2.100	2.100			
2. Bresani Léon, droguiste, rue Grimaldi.....	B 325 p.	—	Terrasse, Cave en sous-sol	49 »	50 »	2.450	Suppression d'une Cave	2.450	4.900	4.900			
3. Olivier Laurent, propriétaire, rue Grimaldi .....	B 300 p., 302 p.	—	Terrasse, Caves Pavillon	38 »	50 »	1.900	.....	1.900	3.800	9.800			
	B 302 p.			20 »	50 »	1.000		5.000	6.000				
4. Crovetto Henri, propriétaire, rue Grimaldi.....	B 272	—	Pavillon	25 »	50 »	1.250	.....	5.000	6.250	12.950			
	B 271 p.		Terre-Plein	66 »	50 »	3.300		.....	3.300				
	B 271 p.		Terre-Plein	68 »	50 »	3.400		.....	3.400				
5. Hoirs Médecin Roch : 1° Rapaire Joséphine, V <sup>ve</sup> Médecin Roch ; 2° Médecin Fanny, épouse Joffredy Baptiste, employée au Casino ; 3° Médecin Louise, V <sup>ve</sup> Fontaine Amédée, négo- ciante, rue Grimaldi.	B 270 p.	—	Terre-Plein Pavillon	77 »	50 »	3.850	.....	.....	3.850	10.075			
	B 270 p.			24 50	50 »	1.225		5.000	6.225				
6. Hoirs Crovetto Louis : 1° Rapaire Félicité, V <sup>ve</sup> Crovetto Louis ; 2° Crovetto Marie, V <sup>ve</sup> Brun Laurent ; 3° Crovetto Joséphine, épouse Grinda Louis.	B 268 p.	—	2 Pavillons Terre-Plein	36 »	50 »	1.800	.....	10.000	11.800	15.050			
	B 268 p.			65 »	50 »	3.250		.....	3.250				
7. Hoirs Ginocchio : 1° Giordano Innocente, V <sup>ve</sup> Ginocchio ; 2° Ginocchio Anna, femme Martel ; 3° Ginocchio Ida, femme Coste ; 4° Ginocchio Jean ; 5° Ginocchio Santo ; 6° Ginocchio Emilie, femme Gatti ; 7° Ginocchio Anna ; 8° Ginocchio Charles.	B 266	—	Terrasse, Terre-Plein	9 50	50 »	475	.....	.....	475	475			
8. Martinon.....	B 255 p.	—	Pavillon Terrasse, Terre-Plein	17 50	50 »	875	.....	5.000	5.875	7.775			
	B 255 p.			38 »	50 »	1.900		1.900					
9. Haug frères .....	B 254 p.	—	Terrasse, Cave, Sous-Sol Pavillon, Cave, Sous-Sol	30 »	50 »	1.500	.....	2.350	3.850	9.700			
	B 254 p.			17 »	50 »	850		5.000	5.850				
10. Chavanis Clémence, épouse Berrard Achille .....	B 250	—	Pavillon Terrasse, Terre-Plein	16 50	50 »	825	.....	5.000	5.825	9.075			
	B 249 p.			65 »	50 »	3.250		3.250					

